



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

Accueil

[Avant-propos](#)

[Introduction](#)

Préparatifs

[I. L'examen global](#)

1. Le portrait sommaire du commerce international des produits agroalimentaires
2. Les trois piliers du commerce international des produits agroalimentaires
3. Les produits agroalimentaires et le commerce international
4. Les perspectives à l'aube des prochaines négociations multilatérales

Communiqué

Programme

[II. Le tour d'horizon des points de vue de quelques acteurs](#)

1. Accès aux marchés
2. Soutien interne
3. Subventions aux exportations

Autres sites

[Conclusion](#)

[Si on récapitule...](#)

[Petit lexique du commerce international](#)

Conférences

Ce document a été réalisé grâce à la collaboration de tous les membres du Comité organisateur de la Conférence québécoise. Il tire son origine du document publié conjointement par l'UPA et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le Colloque annuel de l'UPA et l'Assemblée générale du Club Export agroalimentaire du Québec.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

Avant-propos

Message du président de la Filière agroalimentaire du Québec

Au nom de la Filière agroalimentaire du Québec, j'ai le plaisir de vous accueillir à la Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire. Cet événement constitue l'amorce d'une réflexion devant mener à une position pour alimenter les négociateurs canadiens. Il permettra de sensibiliser et d'informer les intervenants québécois tant sur les négociations antérieures et les nouvelles préoccupations que sur la position des grands acteurs internationaux. Le moment choisi est d'autant plus important que de nombreux pays ont décidé de modifier leurs politiques agricoles afin de mieux se positionner à l'intérieur des grands courants internationaux.

L'ouverture du Québec sur le monde s'inscrit à l'intérieur de cette tendance vers la mondialisation. Au cours des quarante dernières années, l'agriculture québécoise a fait montre d'un dynamisme remarquable, sachant relever avec succès les défis créés par un environnement en mutation. Comme par le passé, l'agriculture et l'agroalimentaire québécois fournissent encore aujourd'hui un apport majeur à la prospérité de la société québécoise. En effet, rappelons que les 60 000 entreprises exerçant des activités au Québec procurent de l'emploi à plus de 386 000 travailleurs. Leur présence sur l'ensemble du territoire contribue grandement au développement et au maintien du tissu social.

Traditionnellement, les sujets abordés lors des négociations sont notamment l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation, les tarifs douaniers et les mesures de soutien. Cependant, la nouvelle ronde de négociations soulèvera aussi de nouvelles questions. Que l'on songe aux nouvelles technologies, à l'environnement ou aux sociétés d'État.

Les résultats de la prochaine ronde de négociations influenceront grandement, dans les années à venir, les intervenants du monde agricole et agroalimentaire dans l'exercice de leurs fonctions et leurs prises de décisions.

Je vous remercie de votre présence et vous encourage à participer activement à cette conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC.

Guy Julien

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

| [Index du document d'information](#) | | Page d'accueil de la conférence |



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

Introduction

Le texte qui suit se veut une réflexion préparatoire en vue des prochaines négociations multilatérales de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) en agriculture dont le lancement est prévu vers la fin de l'année 1999. En effet, fin 1999, les règles régissant le commerce agricole et agroalimentaire seront réexaminées.

Vous sentez-vous concernés par les prochaines négociations?

Ces règles commerciales déterminent l'accès aux marchés* (tarifs, contingents tarifaires, etc.), le soutien interne et les subventions aux exportations. Ces règles ont surtout été établies lors des dernières négociations du GATT*. C'est également au cours de l'Uruguay Round* que les pays membres ont convenu de règles sanitaires et phytosanitaires et ont renforcé le Mécanisme de règlement des différends. Tous ceux qui vendent et achètent des produits agroalimentaires sur le marché québécois comme ailleurs sont directement affectés par l'issue des prochaines négociations, c'est-à-dire, vous, producteurs, transformateurs, distributeurs, détaillants et consommateurs, ainsi que tous les autres intervenants engagés de près ou de loin dans l'agroalimentaire. Que ce soit en matière d'accès à ces produits ou à ces marchés, que ce soit leurs prix ou leurs qualités, ces disciplines commerciales vous concernent tous.

Depuis la mise en place des règles et disciplines de l'OMC (Accord de l'agriculture et autres), celles-ci ont aidé à résoudre un certain nombre de problèmes touchant l'ensemble de l'agroalimentaire québécois, notamment les exportations de viande bovine à destination de l'Union européenne, de sucre à destination des États-Unis, de viande porcine à destination du Japon, des Philippines et du Chili, de whisky canadien à destination du Japon, d'eau embouteillée exportée en Corée. Ce sont autant de domaines où le Canada a obtenu gain de cause dans le respect des règles internationales communes pour maintenir ou accroître son accès aux marchés étrangers.

Dans un premier temps, le document présente un examen global du contexte commercial international des produits agroalimentaires en insistant sur quatre aspects, **les 4P des négociations commerciales multilatérales** :

le Portrait ou une vue d'ensemble du commerce international et des accords multilatéraux dans le secteur agroalimentaire;

les Piliers ou les bases de l'Accord sur l'agriculture;

les Produits, ceux qui nous préoccupent, c'est-à-dire les produits agroalimentaires;

les Perspectives, celles qui se dessinent à l'aube de la prochaine ronde de négociations.

La seconde partie propose un tour d'horizon de quelques-uns des principaux acteurs du commerce mondial :

Les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Que faire pour tirer vraiment profit de cette publication?

Nous vous invitons à lire attentivement et même à relire ce document. N'hésitez pas à souligner les éléments qui vous apparaissent importants. Nous vous suggérons également de répondre au questionnaire récapitulatif que vous trouverez à la fin du document.

Vous rencontrerez au fil de votre lecture des mots ou expressions accompagnés d'un astérisque (*). Il vous indique que ce mot figure dans le lexique placé à la fin du document. Consultez ce lexique au besoin pour avoir une définition du mot ou de l'expression utilisés.

Bonne lecture!



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

I - L'examen global

- 1- Le portrait sommaire du commerce international des produits agroalimentaires
- 2- Les trois piliers du commerce international des produits agroalimentaires
- 3- Les produits agroalimentaires et le commerce international
- 4- Les perspectives à l'aube des prochaines négociations multilatérales

- 1 -

Le portrait sommaire du commerce international des produits agroalimentaires

Avez-vous l'impression que la mondialisation de l'agroalimentaire s'accélère?

Au fur et à mesure que s'ouvrent les marchés et que les échanges se multiplient à l'échelle mondiale, on assiste à un accroissement plus prononcé du commerce international par rapport à la production mondiale. Le secteur agroalimentaire n'échappe pas à cette règle.

De 1990 à 1996, on a observé une augmentation annuelle du volume (quantité) des exportations agricoles mondiales d'environ 4,5 %, alors que pour cette même période, la croissance de la production agricole n'a été que de 1,5 % par année.

En 1996, la valeur des exportations agroalimentaires a atteint près de 480 milliards de dollars US, soit près de 10 % de la valeur totale des exportations de marchandises à l'échelle mondiale.



- Le siège social de l'OMC se situe à Genève en Suisse
- L'OMC compte 132 pays membres

Le Gatt ne s'appliquait qu'au commerce des marchandises, tandis que l'OMC explore le commerce des biens, des services et des « idées », c'est-à-dire les droits de propriété intellectuelle.

Pour mieux échanger, on se donne des règles

Le premier Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*, mieux connu sous son acronyme anglophone GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), a été conclu en 1947. Depuis, au fil des différentes rondes de négociations multilatérales, il a subi plusieurs changements. La dernière ronde de négociations, l'Uruguay Round, est celle qui a eu le plus d'impacts sur le secteur agroalimentaire.

Jusqu'au cycle de l'Uruguay*, l'agriculture avait fait l'objet d'une protection et de mesures spéciales afin de limiter la concurrence internationale dans le commerce des produits agricoles, étant donné l'importance sociale de l'agriculture dans de nombreux pays. La plupart des mesures d'entraves au commerce alors appliquées en agriculture étaient interdites dans les autres secteurs industriels.

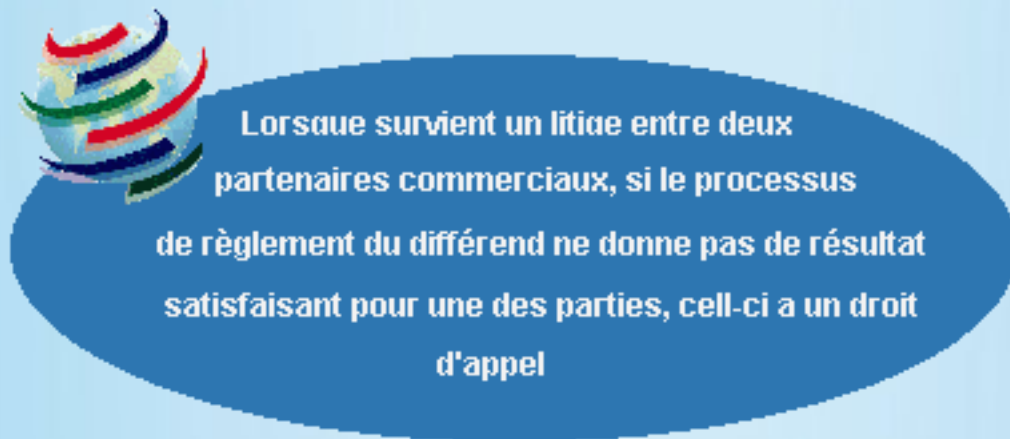
Toutefois, vers le milieu des années quatre-vingt, les prix internes artificiellement élevés et les mesures de protection des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques*) ont créé des surplus très importants. La déprime des marchés mondiaux devenait alors aussi inévitable que la hausse des dépenses publiques pour financer ces mesures, entraînant ainsi les budgets agricoles de nombreux pays à des niveaux records.

Les surplus ont aussi engendré des subventions à l'exportation de plus en plus importantes, alors que les importations en provenance des pays traditionnellement efficaces en agriculture ont diminué. Les échanges agricoles sont devenus une source de tensions internationales : de 1980 à 1990, 60 des 82 litiges présentés au GATT concernaient l'agriculture.

En 1986, la déclaration de Punta del Este a lancé le cycle de l'Uruguay : " Les négociations viseront à libéraliser davantage le commerce des produits agricoles et à assujettir toutes les mesures touchant l'accès à l'importation et la concurrence à l'exportation à des règles et disciplines du GATT renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique. " Ces objectifs recherchent une limitation des interventions créant des distorsions du marché qui masquent les signaux susceptibles de guider

efficacement l'orientation de la production agricole.

De cette ronde est née, le 1er janvier 1995, l'Organisation mondiale du commerce* (OMC) qui remplace désormais le GATT. Parmi les nombreuses ententes et mécanismes de l'OMC, trois ont un rôle important à jouer dans le secteur agroalimentaire.



L'Accord sur l'agriculture

Cet accord s'articule autour de trois grands piliers, soit l'accès aux marchés, le soutien interne et les subventions à l'exportation. Il est supervisé par le Comité de l'agriculture chargé d'examiner la mise en œuvre des engagements des pays membres. Les prochaines négociations devraient commencer en 1999, un an avant la fin de la période d'application de l'accord actuellement en vigueur.

L'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires*

Cet accord concerne les mesures mises en place pour protéger la vie et la santé des êtres humains, des animaux et des plantes. Afin d'éviter qu'elles ne deviennent des barrières commerciales, elles doivent être basées sur des normes acceptées à l'échelle internationale. L'Accord MSP est sous la supervision du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui assure la surveillance des engagements des pays membres.

Le Mécanisme de règlement des différends

Ce mécanisme est un système multilatéral de règlement de différends. Il comprend les règles et les procédures à suivre lorsque, par exemple, un pays considère que les règles commerciales ont été enfreintes. Il est géré par l'Organe de règlement des différends* (ORD).



-2-

Les trois piliers du commerce international des produits agroalimentaires

Les trois grands piliers de base de l'Accord sur l'agriculture, issus de l'Uruguay Round, sont : l'accès aux marchés, le soutien interne et les subventions à l'exportation. Au regard de ces trois éléments, des engagements majeurs ont été pris par les pays membres. De façon générale, pour chacun d'eux, cela signifie des engagements à accroître l'accès, à son marché intérieur, à réduire le soutien accordé à son secteur agroalimentaire et à réduire les subventions associées à ses exportations.

Accès aux marchés

Les engagements en vertu du premier pilier de l'Accord sur l'agriculture visent à assurer et à accroître l'accès de l'ensemble des produits agroalimentaires sur les marchés internationaux. L'accès aux marchés permet aux importations agroalimentaires de concurrencer les produits nationaux similaires. Lors de la dernière ronde de négociations, les pays membres se sont engagés à :

- remplacer les barrières non tarifaires* (ex. : quotas d'importation) par des tarifs (droits de douane), et ce, afin d'éliminer le côté arbitraire de certaines pratiques. En vertu des accords multilatéraux, les tarifs sont d'abord mis en place pour remplacer les barrières non tarifaires, tout en accordant une protection équivalente contre les importations, tarifs qui seront appelés à être diminués progressivement;
- assurer une réduction moyenne des tarifs de 36 % (toutes catégories de produits confondues) et une réduction minimale de 15 % par ligne tarifaire (catégorie de produits) en 6 ans;
- assurer une réduction moyenne des tarifs de 36 % (toutes catégories de produits confondues) et une réduction minimale de 15 % par ligne tarifaire (catégorie de produits) en 6 ans;

- maintenir et élargir les possibilités d'accès aux marchés par des contingents tarifaires garantissant l'accès actuel ou un accès minimal;
- ouvrir les marchés nationaux aux produits d'importation à un minimum de 3 % de la consommation nationale et élargir au minimum cet accès à 5 % en l'an 2000.

Toute mesure autre que les tarifs est interdite, cependant, il existe une clause de sauvegarde spéciale. Celle-ci permet à un pays membre d'augmenter le tarif d'un produit assujéti à un contingent tarifaire lorsque les importations de ce produit augmentent au-delà d'un certain seuil ou quand le prix à l'importation pour ce produit chute dessous un certain seuil.

Soutien interne

Le soutien interne du secteur agroalimentaire comprend le soutien des prix du marché, les paiements directs* aux producteurs et les autres mesures qui influencent les marchés.

On a établi trois grandes catégories de mesures de soutien :

1. La catégorie verte pour les mesures n'ayant pas ou peu d'effets de distorsion sur les marchés (ex. : recherche, développement régional, protection de l'environnement);
2. La catégorie bleue pour les programmes de limitation de la production (ex. : réduction des superficies semées en oléagineux de l'Union européenne);
3. La catégorie ambrée pour les mesures qui perturbent les marchés et sur lesquelles s'appliquent les engagements de réduction du soutien.

Au regard du soutien interne, les principales règles adoptées lors de la dernière ronde de négociations sont :

- une réduction du soutien interne de 20 %, exprimée par la Mesure globale de soutien* (MGS), qui prend en compte uniquement les mesures faisant partie de la catégorie ambrée;
- une exemption pour certains produits dans le calcul de la MGS et ce, si le soutien accordé à ces produits n'excède pas 5 % de la valeur de la production (règle de minimis*).

Subventions à l'exportation



**Avant la ronde de l'Uruguay,
les subventions à l'exportation n'avaient jamais
été soumises à des restrictions**

Les subventions à l'exportation permettent essentiellement aux pays exportateurs d'accroître leur part des marchés.

Les règles importantes des dernières négociations sont :

- une réduction obligatoire de 36 % en 6 ans des budgets alloués pour subventionner l'exportation;
- une réduction obligatoire de 21 % en 6 ans du volume des exportations subventionnées.



[Haut de la page](#)

Vous vous demandez peut-être si certains produits seront plus touchés que d'autres?

Le 3e P de notre analyse traite des principaux produits agroalimentaires sur lesquels les prochaines négociations risquent d'avoir des impacts significatifs. En 1994, les principaux produits alimentaires exportés dans le monde étaient les suivants :

- les fruits et les légumes et leurs préparations (17 %);
- les céréales et les préparations de céréales (12 %);
- les produits marins (11 %);
- les viandes et les préparations de viande (11 %);
- les boissons (8 %);
- les produits laitiers (6 %).

L'information présentée pour chacun des grands principes de l'Accord sur l'agriculture est issue des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui regroupe 29 pays, dont le Canada.

Accès aux marchés

Les produits agroalimentaires pour lesquels l'accroissement de l'accès aux marchés se fait le plus sentir (pour la période d'application des derniers accords) sont, par ordre d'importance : les céréales, les produits laitiers, les viandes, les légumes, le sucre et les œufs.

Soutien interne

L'équivalent subvention* à la production (ESP) est un indicateur de l'importance relative du soutien interne accordé aux différents produits agroalimentaires. Lorsqu'il est présenté en pourcentage, l'ESP

exprime l'importance du soutien par rapport à la valeur totale de la production. En 1996, quatre produits alimentaires ont bénéficié d'un ESP d'au moins 40 %, soit, par ordre d'importance : le riz, le lait, le sucre et la viande bovine.

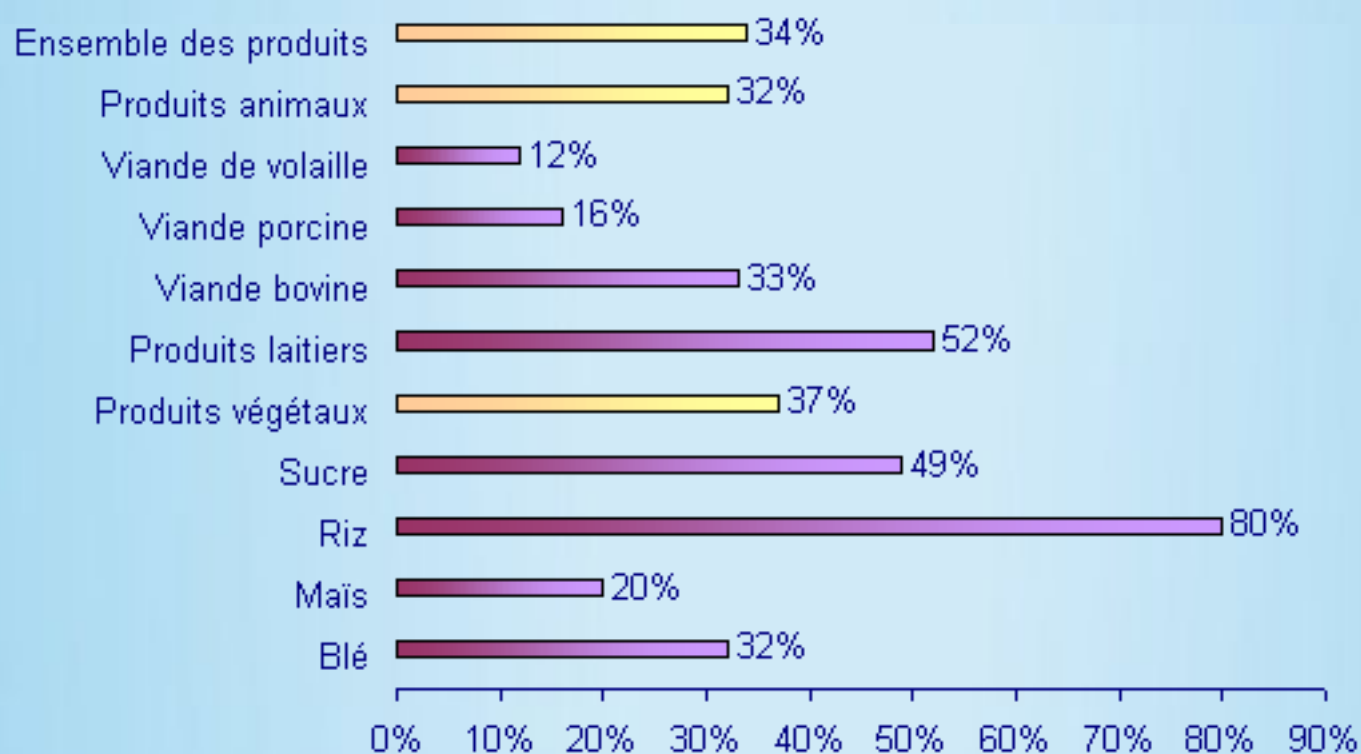
Le graphique 1 vous donne en pourcentage l'ESP moyen estimé dans les pays de l'OCDE.

Subventions à l'exportation

En 1995, les produits agroalimentaires qui ont bénéficié le plus de subventions à l'exportation étaient : les céréales, les produits laitiers et la viande bovine.

GRAPHIQUE 1

Équivalent subvention à la production en % de la production totale, par produit, (1997 e)



Note : Pour les pays de l'OCDE. Estimations

Source : OCDE



[Haut de la page](#)

Le 4e et dernier P de notre examen global consiste à tenter d'établir les principales perspectives des prochaines négociations multilatérales de l'OMC. Mentionnons que ces négociations débiteront sur la base d'un cadre de disciplines commerciales existant. Ainsi, elles comporteront vraisemblablement peu de changements fondamentaux et seront plus techniques.

Rappelons que tous les pays signataires sont en voie de respecter leurs engagements en matière d'accès aux marchés, de soutien interne et de subventions aux exportations; plusieurs les ont même déjà largement dépassés.

Nous désirons vous aviser ici que ces perspectives des prochaines négociations ont été élaborées en s'appuyant sur les observations d'experts de renommée internationale. Ainsi, les positions présentées pour chacun des pays ou groupes de pays ne représentent pas leur position officielle, mais plutôt le résultat d'analyses prévisionnelles réalisées au cours des dernières années.

On sait déjà qu'à l'instar des rondes précédentes, les négociations seront fortement influencées par les États-Unis et l'Union européenne. À ce moment-ci, la plupart des observateurs sont d'avis qu'elles seront concentrées plutôt sur deux des trois grands piliers de l'Accord sur l'agriculture, soit : l'accès aux marchés et les subventions aux exportations. Quant au soutien interne, les discussions seront orientées surtout sur la clarification des mesures de soutien.

Accès aux marchés

En ce qui concerne l'accès aux marchés, le principal sujet de négociations visera une plus grande ouverture des marchés et une réduction accrue des tarifs. Voici quelques enjeux qui pourraient être soulevés par les différents pays.

Certains voudront renégocier les clauses de mise en œuvre, car ils considèrent qu'elles sont actuellement soumises à des règles imprécises, qui laissent place au traitement arbitraire et qui permettent différentes voies de contournement.

Plusieurs désireront abaisser le niveau des tarifs agricoles qu'ils jugent beaucoup trop élevés comparativement aux tarifs non agricoles.

Il va de soi que plusieurs pays souhaitent modifier les engagements de réductions tarifaires. Actuellement, ces engagements sont limités à une réduction de 15 % sur 6 ans dans les productions très " sensibles ".

Certains envisagent aussi de modifier la formule d'abaissement des tarifs (moyenne générale de 36 % pour l'ensemble des produits) pour une formule de moyenne pondérée selon l'importance relative des produits.

Plusieurs voudront renégocier la clause de sauvegarde spéciale qui permet d'accroître la tarification de certains produits si la production nationale subit un dommage ou une menace de dommage car, contrairement aux autres accords de l'OMC, l'Accord sur l'agriculture n'exige pas des pays qu'ils fassent la démonstration qu'un dommage est subi.

De plus, certains considèrent que cette clause est utilisée de façon abusive et qu'un contexte de baisse plus structurelle des prix mondiaux pour certaines denrées entraînerait le recours systématique à cette clause.

Soutien interne

Bien qu'il soit moins visé que les deux autres grands piliers, de plus grandes réductions dans le soutien interne sont tout de même à l'agenda des prochaines discussions. Celles-ci seront influencées par les réformes des politiques agricoles des États-Unis et de l'Union européenne. Puisque plusieurs membres ont déjà atteint et même dépassé leurs engagements de réduction pour l'an 2000 (entre autres le Canada, les États-Unis et l'UE) et transformé plusieurs mesures pour qu'elles soient compatibles avec la catégorie verte, les pressions seront fortes pour mieux circonscrire les mesures de soutien dites vertes.

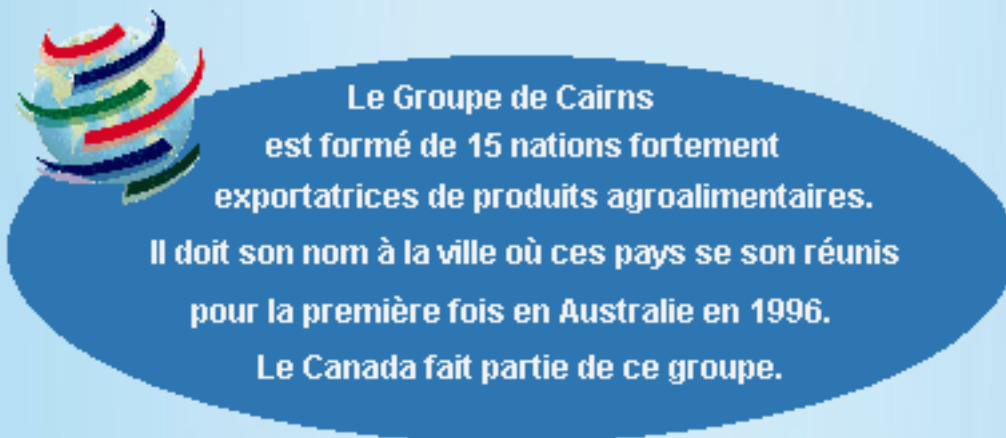
On reproche également à certains programmes tels que le programme actuel d'assurance-récolte et certains programmes de développement régional ou environnementaux, d'encourager les productions dont le rendement serait incertain dans certaines zones agricoles.

On s'interroge aussi sur la pertinence d'utiliser la MGS pour chaque produit, alors que les engagements de réductions sont pour l'ensemble des produits. On reproche également à la MGS d'utiliser une période de référence trop lointaine (1986-1988) qui explique en partie pourquoi la plupart des pays ont déjà réalisé leurs engagements en matière de soutien interne.

Les paiements en vertu de programmes dits dans la catégorie bleue, qui sont utilisés particulièrement par l'Union européenne, seront également analysés. Plusieurs estiment que ces programmes sont avant tout transitoires et qu'ils doivent être convertis afin d'être intégrés à la catégorie verte.

Subventions aux exportations

Les pressions seront très fortes vers l'accélération des réductions voire l'élimination totale des subventions aux exportations lors des prochaines négociations (surtout de la part du Groupe de Cairns*). Les prix des denrées sur les marchés mondiaux, de même que les réformes internes des politiques agricoles seront également déterminants.



Plusieurs pays veulent que soient éliminées les possibilités de recours à des mesures de contournement des engagements en matière de subventions aux exportations, telles que le crédit à l'exportation (ou le financement).

On veut revoir les regroupements de produits visés dans les engagements, puisque de tels regroupements peuvent permettre à certains produits " sensibles " d'être moins touchés par les réductions. Par exemple, le blé et la farine de blé sont sous le même groupe d'engagement de réduction.

Certains veulent négocier des dispositions concernant la taxation des exportations, puisque cette pratique a pour effet de hausser le prix des denrées sur le marché international au détriment des pays importateurs (par exemple, la taxe imposée par l'UE au cours de l'année 1996 sur les exportations de blé et d'orge).

Autres enjeux

Les entreprises commerciales d'État* (ECE*), telles que la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait, représentent un enjeu des prochaines négociations. Les États-Unis, appuyés par l'Argentine, allèguent que certaines pratiques des ECE constituent une entrave au commerce ou un contournement des règles sur les subventions à l'exportation.

Toutefois l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada soutiennent que les ECE doivent continuer d'exister en tant qu'organismes uniques de mise en marché à l'échelle internationale.

L'Accord sur les **mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP)** devrait être révisé en 1998. Une attention spéciale sera accordée au rôle des organisations internationales dans une définition des normes sanitaires et à la cohérence des normes appliquées à des produits différents. De plus, en ce qui touche la biotechnologie, on abordera la question des produits modifiés génétiquement.

L'interaction entre les **Accords régionaux*** (comme l'ALENA) et l'OMC devra être clarifiée. Par exemple, le traitement préférentiel accordé à des membres d'un accord régional pour respecter les engagements d'accès sera certainement soulevé lors de la prochaine ronde.

Enfin, l'accession de nouveaux membres, comme la Chine et la Russie, va influencer les prochaines négociations commerciales multilatérales. D'une part, on se demande si les règles commerciales de l'Uruguay vont s'appliquer intégralement aux nouveaux membres et, d'autre part, si l'accession de ces derniers va constituer un frein au progrès anticipé dans la prochaine ronde.



[Haut de la page](#)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

II LE TOUR D'HORIZON

Des points de vue de quelques acteurs

- 1 Accès aux marchés
- 2 Soutien interne
- 3 Subventions aux exportations

DES POINTS DE VUE DE QUELQUES ACTEURS

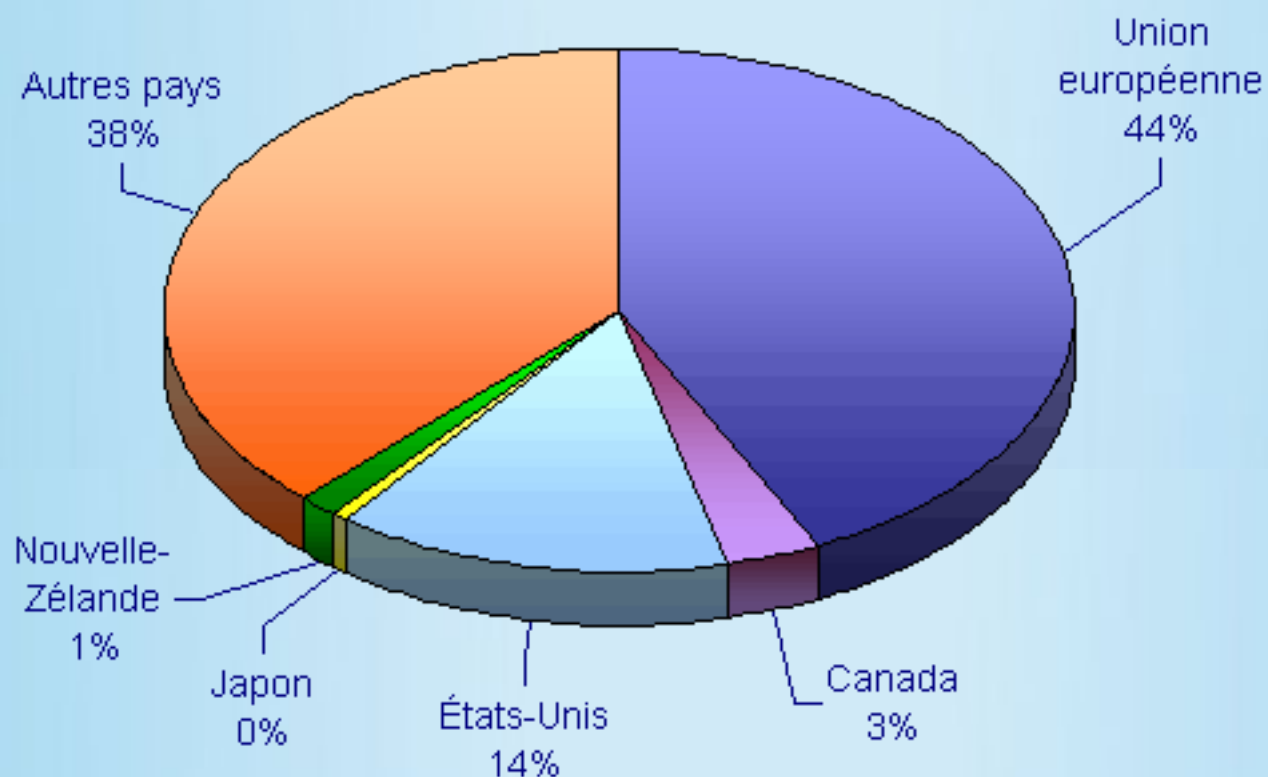
Peut-on anticiper les attitudes de certains acteurs au cours des prochaines négociations?

Dans cette section, outre le Canada, quatre autres pays ou groupes de pays seront étudiés, notamment les États-Unis et l'Union européenne, qui sont deux joueurs déterminants. Le Japon a été retenu non seulement à cause de son importance économique, mais surtout en raison de son statut d'importateur majeur et de son attitude plutôt protectionniste. À l'inverse, la Nouvelle-Zélande, fortement axée sur les exportations, a été choisie pour sa propension au libéralisme. Dans l'ensemble, ces cinq régions représentent les deux tiers du commerce agroalimentaire mondial.

Le graphique 2 illustre la répartition des exportations agroalimentaires en 1996.

Graphique 2

**Exportations agroalimentaires mondiales ⁽¹⁾
1996**



⁽¹⁾ Incluant le commerce intra-européen
Source : World Trade Analyser

De nombreux facteurs sont responsables des changements apportés aux différentes politiques agricoles, dont les engagements, mais également les contraintes budgétaires internes.

De façon générale, l'Union européenne et le Japon adoptent une approche plutôt prudente à l'égard des prochaines négociations. La Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, les États-Unis ont une attitude beaucoup plus énergique en faveur d'une forte réduction du soutien et des subventions. En ce qui a trait au Canada, son approche devrait se situer à mi-chemin selon les types de productions et les éléments de négociations.

Par ailleurs, les États-Unis et l'Union européenne ont entrepris ou entreprennent des réformes importantes de leurs politiques agricoles, fortement teintées d'impératifs d'assainissement des finances publiques. Les réductions globales du soutien à l'agroalimentaire de ces deux acteurs sont

donc accentuées par les nouvelles politiques agricoles. Ce qui distingue surtout les deux grands, c'est la différence dans le soutien total, lequel est presque trois fois plus élevé en Union européenne qu'aux États-Unis.

Pour ce qui est du Canada, la nature même de son secteur agroalimentaire l'amènera à définir une position convergente qui rallierait les intérêts des secteurs agroalimentaires plus axés sur les marchés intérieurs, tels que les productions laitières, avicoles et des œufs, et les autres secteurs plutôt orientés vers les marchés extérieurs, tels que les productions porcines, céréalières ainsi que les produits transformés. Ce qui distingue également le Canada, c'est son niveau relativement bas de soutien interne et le fait qu'il n'accorde plus de subventions aux exportations; c'est d'ailleurs ce qui explique qu'il est solidaire du Groupe de Cairns. Cependant, en matière d'accès à son marché, les préoccupations du Canada doivent refléter, d'une part, la " sensibilité " de certaines de ses productions par rapport aux importations et, d'autre part, les intérêts des productions orientées vers les exportations.

Du côté de la Nouvelle-Zélande, on observe une position assez claire et dictée par l'absence presque totale de soutien à son secteur agroalimentaire. Ce pays se caractérise aussi par son importante vocation exportatrice. On peut également noter son appartenance au Groupe de Cairns, au sein duquel, avec l'Australie, il prône la réduction de toutes les entraves au commerce.

Deux caractéristiques ressortent clairement pour la situation japonaise. D'une part, le Japon est un des importateurs de produits agroalimentaires les plus importants. D'autre part, il maintient une attitude très protectionniste au regard de sa production agricole, particulièrement en ce qui concerne le riz.

Vous voulez en savoir plus? Eh bien, examinons les points de vue présumés de nos cinq acteurs au regard des trois piliers : l'accès au marché, le soutien interne et les subventions à l'exportation.



[Haut de la page](#)

Rappelons que, pour favoriser un plus grand accès aux marchés, tous les pays ont dû transformer leurs barrières non tarifaires en tarifs. Dans un premier temps, ces tarifs ont été fixés pour assurer une protection équivalant à la période de référence (1986-1988). Ces tarifs, parfois très élevés dans plusieurs pays, seront réduits de 15 % avant l'an 2000.

L'accès minimal de 3 % de la consommation intérieure (sur la base de la période de référence 1986-1988), qui passera à 5 % en l'an 2000, est le deuxième élément important concernant l'accès aux marchés.

Union européenne

Avant la conclusion de l'Accord sur l'agriculture, l'Union européenne avait un système de prélèvements variables à l'importation. Ces prélèvements étaient modifiés régulièrement pour assurer le maintien des prix intérieurs. Afin de respecter ses engagements, l'Union européenne a dû transformer ce système pour établir des tarifs fixes.

L'Union européenne veut protéger le niveau d'accès minimal et demeure réfractaire à une ouverture accrue des marchés. Elle aurait une approche prudente par rapport aux tarifs surtout dans le secteur des céréales.

États-Unis

Les États-Unis ont eu et auront sûrement une approche offensive au regard de l'abaissement des tarifs et de la hausse des contingents tarifaires. Ils prétendent que certaines pratiques des entreprises commerciales d'État constituent des entraves au commerce.

Canada

Le Canada n'a pas pris de position pour les prochaines négociations. Cependant, il est évident que sa position éventuelle devra tenir compte des intérêts de l'ensemble de l'industrie, tant ceux défendus par les représentants des secteurs orientés vers les marchés extérieurs que ceux des secteurs orientés vers les marchés internes.

Il devra cependant tenir compte du fait que des baisses de tarifs (hors quota et intraquota) seront souhaitées par plusieurs de ses partenaires commerciaux. Il faut savoir qu'à la fin de la période d'application du présent accord, le Canada aura abaissé ses tarifs intraquota de 57 %.

Le Canada s'est dit prêt à discuter des interrogations que suscitent les activités des entreprises

commerciales d'État comme la Commission canadienne du blé. Cependant, le Canada demande que les ECE ne soient pas mises en position défavorable vis-à-vis les concurrents du secteur privé.

Japon

Le Japon veut avant tout protéger ses producteurs de riz. La question de l'abaissement des tarifs va continuer d'être très déterminante pour cette production. Pour protéger ce secteur, le Japon a favorisé l'accès à des pays non-membres de l'OMC aux dépens de pays membres qui contestent d'ailleurs cette pratique.

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande adoptera une approche offensive dans la plupart des dossiers touchant l'accès aux marchés.



[Haut de la page](#)

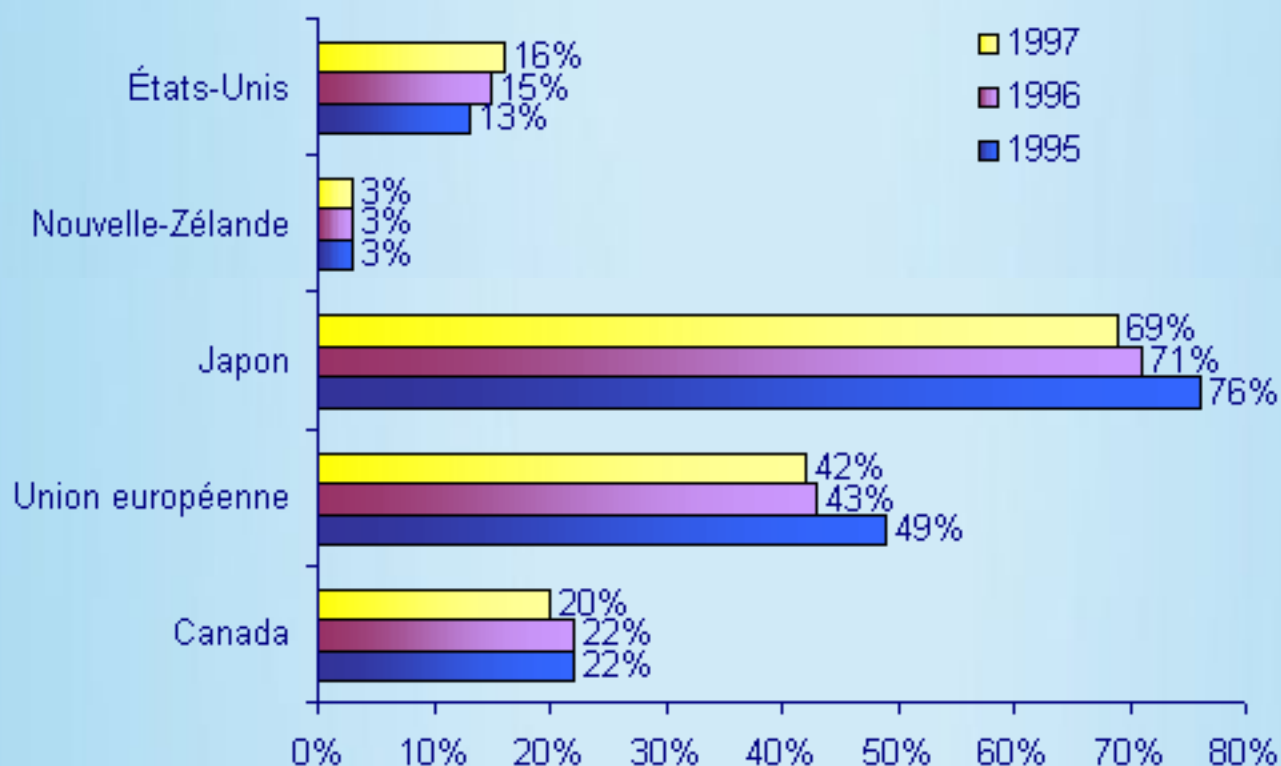
-2-

Soutien interne

Le graphique 3 illustre l'évolution des ESP chez nos cinq acteurs entre 1995 et 1997.

Graphique 3

Équivalent subvention à la production en % de la production totale



Note : Pour les pays de l'OCDE.

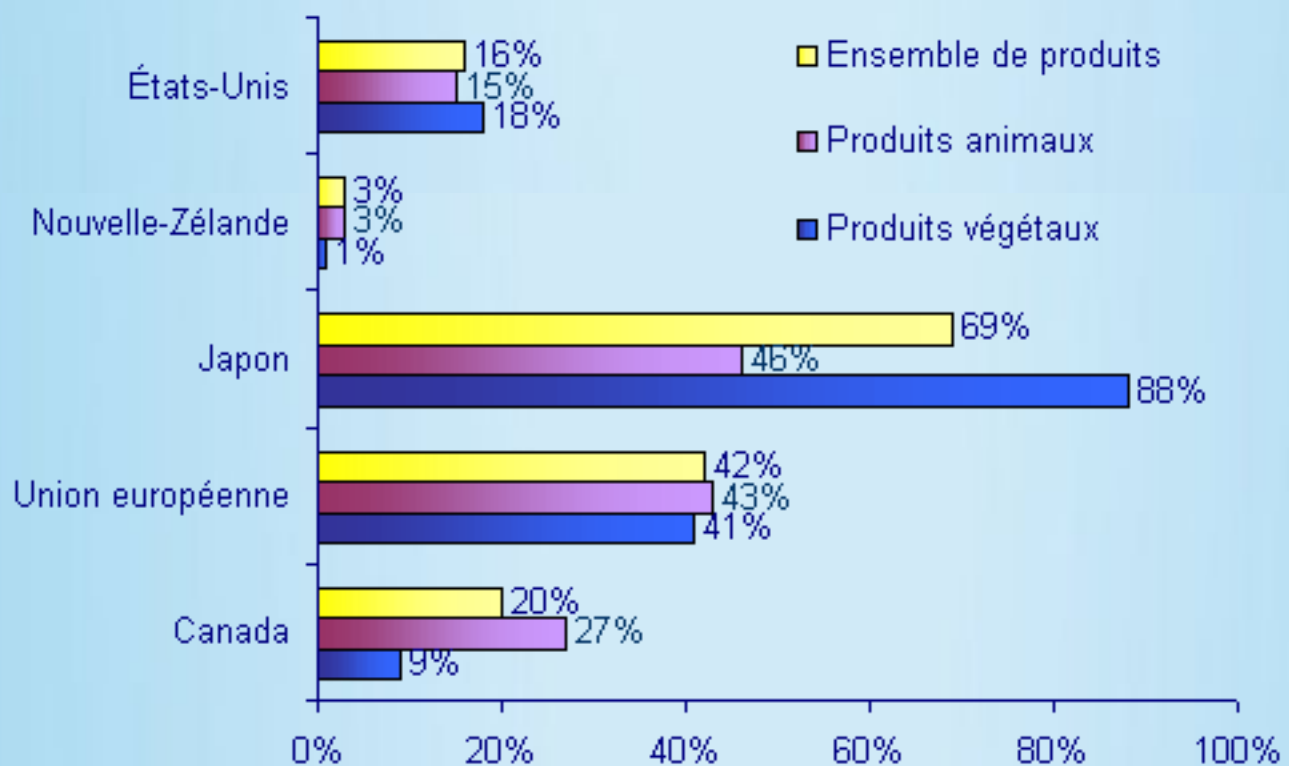
Source : OCDE

L'examen du soutien interne révèle d'importantes différences entre nos cinq acteurs. La Nouvelle-Zélande a un soutien presque inexistant, alors que le soutien est très élevé au Japon et en Union européenne. Le Canada et les États-Unis, quant à eux, ont des niveaux plus comparables avec respectivement 20 % et 16 % par rapport à la valeur de leur production interne en 1997 (graphique 3).

Le graphique 4 montre les mesures de soutien interne réparties entre les productions animales et végétales dans les cinq régions étudiées.

Graphique 4

Équivalent subvention à la production en % de la production totale, par type de produits, 1997



Note : Pour les pays de l'OCDE.

Source : OCDE

Au Canada, en Nouvelle-Zélande et dans l'Union européenne, le soutien est orienté davantage vers les produits d'origine animale. Les États-Unis soutiennent dans les mêmes proportions les deux groupes de produits (animal, végétal), alors que le Japon privilégie les produits d'origine végétale. On remarque également que le soutien canadien envers ses produits d'origine animale est près du double de ceux d'origine végétale. Ces constatations ajoutent à la dynamique des négociations entre les régions.

De façon générale, les pays et groupes de pays à l'étude s'orientent davantage vers un réexamen des modalités d'application plutôt que vers de fortes réductions du niveau de soutien interne.

Union européenne

L'Union européenne a amorcé une réforme de ses programmes agricoles et a commencé à convertir ses mesures de soutien à l'agriculture pour les rendre compatibles avec la catégorie verte. Par exemple, ils ont abaissé les prix d'intervention (les prix à partir desquels l'Union européenne intervient sur le marché pour acheter les surplus) pour la plupart des denrées. Toutefois, il est probable que l'Union européenne souhaitera maintenir ses mesures bleues, puisqu'elle a transféré une part importante des subventions aux céréales dans ce type de mesures, notamment le paiement de primes pour le retrait de terres de la production. Cela est d'autant plus vrai que les Européens auront à faire face à de nouveaux engagements avec l'arrivée de nouveaux membres dans l'Union prévue d'ici quatre ans.

États-Unis

Les États-Unis ont réduit les sommes attribuées aux programmes céréaliers et laitiers. Entre autres, ils ont transformé le programme céréalier en un programme de soutien non lié au revenu, ce qui le qualifierait comme une mesure verte. La réforme de leurs programmes de soutien étant complétée, incluant leurs programmes " bleus " destinés à l'agriculture, les États-Unis pourraient souhaiter l'élimination de ces mesures sur une période relativement restreinte.

Canada

Le Canada veut, lui aussi, convertir certains programmes en " mesures vertes " surtout pour diminuer les possibilités pour les autres membres (tels que les États-Unis) de recourir aux droits compensateurs*. Cette réforme est déjà enclenchée. Par exemple, le Canada a abandonné ses programmes tripartites au profit du compte de stabilisation du revenu net. Il a également éliminer le subside laitier sur une période de cinq ans.

Le Canada dispose d'une certaine latitude lui permettant de réclamer des réductions additionnelles des mesures de soutien de la part des autres pays, car ses engagements sont déjà largement dépassés. Cependant, mentionnons que des réductions spécifiques des MGS par produit seraient plus contraignantes.

Japon

Le Japon pourrait être tenté de réduire le soutien interne qu'il accorde à son secteur agroalimentaire, en raison de sa situation économique précaire.

Nouvelle-Zélande

De son côté, la Nouvelle-Zélande favorise une plus grande réduction du soutien interne de la part des autres pays, car le sien est presque à zéro.



[Haut de la page](#)

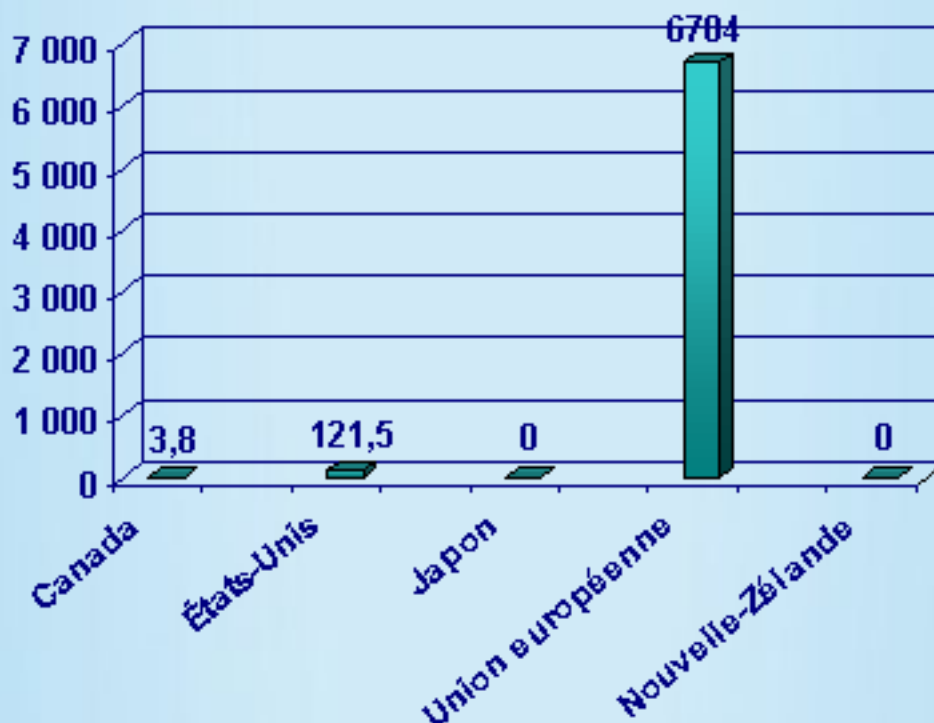
-3-

Subventions aux exportations

Les pressions pour réduire sinon éliminer totalement les subventions aux exportations seront très fortes lors des prochaines négociations (surtout de la part du Groupe de Cairns). Lorsqu'on observe le niveau total des subventions aux exportations, on constate là aussi un écart considérable entre les pays. Le graphique 5 illustre ce phénomène.

Graphique 5

Niveau moyen des subventions aux exportations (millions \$)



Note : Canada, Nouvelle-Zélande et Union Européenne : (1996 - 1997),
Japon et États-Unis (1996) Estimations.

Sources : OMC et AAC

Avec des subventions de plus de 6,7 milliards de dollars US, l'Union européenne surpasse de loin tous les autres pays, incluant les États-Unis dont les subventions représentent près de 122 millions de dollars US (graphique 5). En l'an 2000, ce niveau demeurera très élevé en Europe, et ce, malgré le respect des engagements de réduction des subventions aux exportations (36 % en valeur et 21 % en volume).

Voici certaines priorités régionales qui concernent le 3e pilier des prochaines négociations commerciales.

Union européenne

L'Union européenne a déjà commencé une réflexion (*Agenda 2000**) sur les moyens de réduire ses

subventions à l'exportation, principalement en raison de pressions budgétaires internes et de l'éventuelle annexion de nouveaux membres. Elle est parvenue à limiter l'octroi des restitutions à l'exportation, qui visent à réduire la différence entre les prix mondiaux et les prix locaux. Cependant, cet écart existe toujours, de sorte que les exportations non subventionnées de l'Union européenne peuvent difficilement être concurrentielles sur le marché mondial.

Bien que l'Union européenne n'ait pas encore fait connaître sa position officielle pour les prochaines négociations multilatérales, dans son *Agenda 2000*, elle semble vouloir conserver sa flexibilité à donner des restitutions à l'exportation comme instrument de commercialisation internationale. Elle aura d'autant plus tendance à les préserver que les nouveaux membres potentiels seront des exportateurs nets de denrées agricoles.

Il est probable aussi qu'elle continuera à défendre ses pratiques de subventions, notamment dans les secteurs du fromage fondu. D'ailleurs, ces pratiques seront sûrement contestées par les États-Unis. L'Union européenne utilise un programme par lequel la poudre de lait et le beurre subventionnés pour les exportations sont combinés pour la fabrication de fromage fondu. Celui-ci n'est pas assujéti aux engagements de réduction des exportations subventionnées.

États-Unis

Les États-Unis ont limité leurs dépenses dans les deux principaux programmes de subventions à l'exportation, l'*Export Enhancement Program* et le *Dairy Export Incentive Program*. Les États-Unis et le Groupe de Cairns, dont le Canada, voudront l'élimination de toutes les subventions à l'exportation.

Les États-Unis soutiennent leurs exportateurs avec un système de crédits à l'exportation que certains pays remettent en cause.

La Nouvelle-Zélande et les États-Unis ont contesté devant l'Organe de règlement des différends la pratique canadienne du prix différencié dans le secteur laitier.

Canada

Le Canada souhaitera l'élimination des subventions aux exportations comme de nombreux autres partenaires, tel qu'il est mentionné plus haut. L'élimination du programme d'aide au transport des grains de l'Ouest aura contribué à supprimer totalement ces subventions aux exportations.

Pour le Canada, un autre enjeu sera encore ici la défense de ses entreprises commerciales d'État et de leurs pratiques qui sont remises en cause par les États-Unis.

Les pratiques de crédits à l'exportation pour l'agroalimentaire comme la Société pour l'expansion des

exportations ou la Commission canadienne du blé pourraient être aussi remises en cause lors des prochaines négociations.

Japon

En tant qu'importateur de taille sur le marché international, le Japon voudra forcément que soient incorporées, dans les règles de l'Accord, les taxes sur les exportations afin d'atténuer leur effet à la hausse sur les prix mondiaux.

Nouvelle-Zélande

Nous l'avons déjà mentionné, la Nouvelle-Zélande démontre une forte propension au libéralisme. Il y a donc fort à parier qu'elle prônera la suppression des subventions aux exportations.



[Haut de la page](#)

| [Index du document d'information](#) | | [Page d'accueil de la conférence](#) |



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

Conclusion

Il va sans dire que les négociations qui s'en viennent relèveront de la haute stratégie : alliances, plaintes, contestations, etc., entre pays ou groupe de pays. La meilleure stratégie pour un joueur de moindre taille comme le Canada se situe probablement au début du processus de négociations. Les partenaires qui contribueront à élaborer la position canadienne, dont le Québec, auront tout intérêt à amorcer les prochaines négociations avec une position réaliste, sans quoi la position canadienne ne pourra être prise en compte lors des négociations à huis clos entre les grands joueurs, soit les États-Unis et l'Union européenne.

La Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire du Québec s'inscrit dans un processus de réflexion à l'échelle du Québec. En plus des conférences qui se tiennent dans les autres régions canadiennes, d'autres consultations auprès de l'industrie agroalimentaire sont en cours ou prévues telles que : le Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur (GCSCE - SAGIT), les audiences du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la Conférence fédérale-provinciale-industrie au printemps 1999 ainsi que la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'agriculture à l'été 1999. L'ensemble de ce processus se terminera à la fin de 1999 par la Réunion ministérielle de l'OMC.

Nous vous invitons à suivre de près l'actualité afin que vous puissiez poursuivre votre analyse des enjeux liés aux prochaines négociations multilatérales en agriculture.

Pour le moment, afin de terminer votre préparation, répondez aux quelques questions qui suivent.

Bonne récapitulation!



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation



© Gouvernement du Québec- 1997-98



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

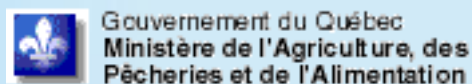
Si on récapitule...

1. Quelle proportion représentent les exportations agricoles parmi la totalité des exportations de marchandises et de services?
2. En quelle année le GATT a-t-il été remplacé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)?
3. Vrai ou faux? De toutes les rondes de négociations multilatérales, la ronde de l'Uruguay fut celle qui a eu le plus d'impact sur le secteur agroalimentaire.
4. Vrai ou faux? Le GATT ne s'appliquait qu'au commerce des marchandises, tandis que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) englobe le commerce des biens, des services et des droits de propriétés intellectuelles.
5. Dans la ronde de l'Uruguay, une des ententes jouant un rôle important dans le secteur agroalimentaire est l'Accord sur l'agriculture. Nommez en une autre.
6. Vrai ou faux? Lors de la dernière ronde de négociations, les pays membres se sont engagés à maintenir et à élargir les possibilités d'accès à leurs marchés.
7. D'ici l'an 2000, dans quelle proportion les pays membres doivent-ils élargir au minimum leurs marchés nationaux aux produits d'importation?

8. Les différentes catégories de mesures de soutien sont désignées par des couleurs. Nommez un exemple de mesures de soutien que l'on trouve dans la catégorie verte.
9. Nommez la couleur de la catégorie de mesures de soutien interne qui doit être graduellement réduite à la suite des dernières négociations.
10. Quelle était la catégorie de produits alimentaires la plus exportée dans le monde en 1994?
11. En 1996, dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), quatre produits alimentaires ont bénéficié d'un soutien interne d'au moins 40 % par rapport à la valeur totale de la production. Nommez deux de ces quatre produits.
12. En 1995, dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), quels sont les deux produits ayant bénéficié le plus des subventions aux exportations?
13. Vrai ou faux? En Nouvelle-Zélande, le soutien global au secteur agroalimentaire est presque inexistant.
14. Vrai ou faux? L'Union européenne et le Japon adoptent une approche plutôt prudente à l'égard des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce.
15. Vrai ou faux? Le soutien global est deux fois plus élevé dans l'Union européenne qu'aux États-Unis.
16. Comment désigne-t-on l'ensemble des 15 pays qui prônent la réduction des subventions à l'exportation?
17. Vrai ou faux? Le Canada, les États-Unis et l'Union européenne ont déjà atteint et même dépassé leurs engagements de réduction du soutien interne pour l'an 2000.

18. Nommez deux pays qui ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce, mais qui pourraient bien le devenir lors des prochaines négociations.
19. Vrai ou faux? En 1996, le secteur agroalimentaire japonais a été soutenu au moins trois fois plus que le secteur agroalimentaire canadien.
20. Quels pays ou groupes de pays influenceront le plus les prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce?
21. Vrai ou faux? Au cours des dernières années, les échanges internationaux de produits agricoles de base ont progressé plus vite que les échanges de produits transformés.

| [Index du document d'information](#) | | Page d'accueil de la conférence |



© Gouvernement du Québec- 1997-98



Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Document d'information

Petit lexique du commerce international

Accès au marché :

Ouverture d'un marché national aux pays exportateurs, ce qui permet aux importations de concurrencer assez librement les biens nationaux similaires.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) :

Accord signé par 23 pays en octobre 1947, mieux connu sous le sigle anglais de GATT. Il représente un instrument très important de réglementation du commerce à l'échelle internationale. Depuis sa formation, il y a eu huit rondes de négociations au cours desquelles l'Accord a été modifié et amendé. La dernière ronde (cycle), celle de l'Uruguay, s'est conclue en 1993 par la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) créant ainsi une institution permanente afin d'administrer et de mettre en œuvre les accords commerciaux multilatéraux et plurilatéraux. L'OMC est opérationnelle depuis le 1er janvier 1995.

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) :

Accord trilatéral sur les échanges, notamment les échanges agricoles, conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, visant à éliminer progressivement les *droits de douane* et à revoir les autres règles commerciales entre les trois pays sur une période de 15 ans. Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 1994.

Accords régionaux :

Les accords sont des ententes entre pays afin de créer des unions douanières ou des zones de libre-échange, telles que l'ALENA, le MERCOSUR* et l'Union européenne.

Agenda 2000 :

Document adopté par la Commission de l'Union européenne présentant les grandes orientations qui devraient être mises en œuvre dans le but de réformer les politiques communes, dont celles visant le secteur agricole portant le nom de Politique agricole commune* (PAC). Plus spécifiquement, l'Agenda 2000 fixe des objectifs à atteindre en matière de politiques agricoles dans plusieurs

domaines, dont la sécurité alimentaire, l'environnement et la sécurité du revenu des agriculteurs.

Balance commerciale :

Différence entre les exportations et les importations de marchandises d'un pays au cours d'une période donnée. Elle est déficitaire lorsque les importations sont supérieures aux exportations et en surplus dans le cas inverse.

Barrières non tarifaires :

Voir Mesures non tarifaires.

Clause de sauvegarde spéciale :

Cette clause permet aux pays membres d'augmenter le tarif d'un produit lorsque ses quantités importées augmentent au-delà de certains seuils ou lorsque son prix mondial chute en dessous de certains seuils.

Compensation :

Concept voulant qu'un pays qui retire ou modifie une concession précédemment négociée ou consolidée (ex. : le relèvement d'un tarif, une modification du degré de contingentement, une surtaxe temporaire, etc.) offre une nouvelle concession équivalente.

Contingentement de l'offre :

Limites imposées à la superficie, à la production ou aux quantités commercialisées d'un produit donné dans le cadre d'un programme de gestion de l'offre.

Contingentement d'importation :

Limite quantitative des importations d'un produit donné imposée par un pays.

Contingent tarifaire :

Seuil quantitatif (contingentement) applicable aux importations, au-delà duquel un tarif plus élevé est imposé.

Cycle de l'Uruguay :

Huitième ronde des négociations commerciales multilatérales conduites dans le cadre du GATT. Lancé à Punta del Este (Uruguay) en 1986, le cycle d'Uruguay a abouti à un accord final, signé à Marrakech en avril 1994, qui engageait 110 pays. Cet accord est entré en vigueur en 1995, et sa période d'application s'étend de 1995 à 2001.

De minimis :

Aides dites " de minimis " sont exclues de la MGS dans le calcul du soutien interne, car elles représentent moins de 5 % de la valeur de la production du produit considéré.

Droits compensateurs :

Prélèvements supplémentaires appliqués aux biens importés pour compenser la concurrence déloyale qui peut exister lorsqu'une entreprise étrangère adopte une politique de bas prix à

l'exportation grâce aux subventions qu'elle reçoit.

Droit de douane (tarif) :

Taxe appliquée aux produits importés. Il peut s'agir d'un droit spécifique (prélèvement fixe par unité de produit importé) ou d'un droit *ad valorem* (pourcentage fixe de la valeur d'un produit importé).

Entreprises commerciales d'État (ECE) :

Entreprises gouvernementales et non gouvernementales, auxquelles ont été accordés des droits exclusifs et des pouvoirs légaux ou constitutionnels. De par leurs ventes ou achats, ces entreprises influencent les importations et les exportations du pays.

Équivalent subvention à la production (ESP) :

Indicateur de l'importance relative du soutien interne accordé aux différents produits agroalimentaires. Lorsqu'il est présenté en pourcentage, l'ESP exprime l'importance du soutien par rapport à la valeur totale de la production.

Équivalents tarifaires :

Ce sont des tarifs qui remplacent les *mesures non tarifaires*, notamment dans le cas des produits ayant des restrictions à l'importation.

GATT :

Sigle anglais (voir Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

G 7 :

Groupe des sept pays les plus industrialisés : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

G 8 :

Groupe des sept pays les plus industrialisés et la Russie.

Groupe de Cairns :

Ensemble de pays exportateurs principaux de produits agroalimentaires, nommé ainsi en raison du lieu où s'est tenue la première rencontre en Australie au cours de l'année 1986. Ces pays sont au nombre de 15, les principaux étant l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Les autres sont le Brésil, le Chili, la Colombie, la république des Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Paraguay, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay.

Libre-échange :

Se dit d'une situation de commerce international non entravée par des tarifs douaniers ou par toute autre distorsion ou restriction gouvernementale.

Loi FAIR de 1996 :

Également appelée *Loi fédérale de 1996 portant sur l'amélioration et la réforme de l'agriculture* des États-Unis. C'est un texte législatif remplaçant la Loi agricole de 1990 et régissant presque tous les

aspects de la politique agricole et alimentaire pour la période 1996-2002.

Marché commun :

Ensemble économique au sein duquel les pays membres adoptent des politiques économiques et commerciales communes. Plusieurs degrés ou variantes de l'intégration économique existent, mais généralement l'union économique est créée en vue d'assurer entre les pays membres la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

MERCOSUR (Mercado Commun del Sur) :

Union douanière entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, entrée en vigueur le 1er janvier 1995.

Mesure globale du soutien, MGS :

Indicateur de l'ensemble du soutien accordé par chacun des pays à son secteur agroalimentaire dans la catégorie des mesures ambrées.

Mesures non tarifaires :

Mesures ou politiques gouvernementales, autres que les tarifs, qui restreignent ou biaisent le commerce international. Exemples : les contingents d'importation, les pratiques discriminatoires de passation des marchés publics et les mesures visant à protéger les droits de propriété intellectuelle.

Mesures phytosanitaires :

Réglementations officielles qui restreignent ou interdisent l'importation et la commercialisation de certaines espèces végétales ou de produits dérivés de ces plantes, afin d'empêcher l'introduction ou la propagation de parasites ou d'organismes pathogènes que ces plantes pourraient héberger.

Mesures sanitaires :

Réglementations officielles qui restreignent ou interdisent l'importation et la commercialisation de certaines espèces animales ou de produits dérivés de ces animaux, afin d'empêcher l'introduction ou la propagation de parasites ou d'organismes pathogènes que ces animaux pourraient héberger.

Notifications :

Ce sont des informations et des renseignements sur la mise en œuvre des engagements qu'un pays membre de l'OMC fournit aux autres membres du Comité de l'agriculture ou au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture :

Agence des Nations Unies fondée en 1945, qui a pour mission de surveiller et d'améliorer la distribution et la production de denrées alimentaires et de produits agricoles à travers le monde. Cette organisation est fréquemment désignée par le sigle anglais FAO (Food and agriculture organization).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

Regroupe 29 pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-

Uni, Suède, Suisse, Turquie.

Organe de règlement des différends (ORD) :

Lorsque surgit un différend découlant de l'un ou l'autre des accords de l'Uruguay Round, le conseil général de l'OMC se réunit pour exercer les fonctions de l'ORD. Il est le seul compétent pour : établir des groupes spéciaux, assurer la surveillance de la mise en œuvre des décisions et des recommandations, et autoriser l'adoption de mesures de rétorsion si les recommandations ne sont pas mises en œuvre.

Organisation mondiale du commerce (OMC) :

L'OMC a été instituée le 1er janvier 1995. Elle représente le fondement juridique et institutionnel du système commercial multilatéral. Ses principales fonctions sont la gestion et la surveillance des 28 accords multilatéraux et plurilatéraux.

Politique agricole commune (PAC) :

Politique agricole de l'Union européenne, dont les objectifs sont définis par l'article 39 du traité de Rome signé en 1957. La PAC comporte deux volets : la politique des marchés et la politique structurelle. Tous deux sont financés par le *Fonds européen d'orientation et de garantie agricole*. Les intentions de la réforme de la PAC pour les prochaines années sont définies dans la section sur l'agriculture de l'Agenda 2000 de l'Union européenne.

Paielement compensatoire :

Subvention à la production dont le taux par unité de produit représente la différence entre le prix administré et le prix du marché de ce produit.

Paielements directs :

Paieements budgétaires versés directement aux producteurs pour soutenir leurs revenus.

Prix administrés :

Prix fixés par les pouvoirs publics pour déterminer directement ou indirectement les prix intérieurs ou les prix à la production.

Prix à la production :

Prix moyen reçu par les agriculteurs d'un pays, pour un produit agricole donné, au cours d'une période de douze mois. Ce prix est mesuré au départ de l'exploitation et ne comprend ni les coûts de transport, ni les coûts de transformation.

Prix de référence (Prix à la frontière) :

Prix à l'importation ou à l'exportation d'un produit.

Prix de soutien :

Voir Prix administrés.

Prix mondial(aux) :

Voir Prix de référence.

Protectionnisme :

Politique commerciale qui vise à protéger la production nationale contre la concurrence internationale en interdisant ou en restreignant les importations de marchandises.

Soutien des prix :

Transferts à l'agriculture résultant de mesures qui ont pour effet d'augmenter les prix payés par les consommateurs de produits agricoles par le biais de droits de douane, de contingents d'importation ou de prix administrés.

Quad :

Groupe des quatre principales économies dans le commerce international des produits agroalimentaires. Il comprend le Canada, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.

Quint :

Groupe des pays du Quad et l'Australie.

Réciprocité :

Échange de concessions commerciales identiques entre pays.

Subventions aux exportations :

Subventions octroyées aux négociants dans le but de couvrir la différence entre les prix intérieurs et les prix mondiaux.

Subventions de la catégorie ambrée :

Toutes subventions qui causent des distorsions sur le fonctionnement des marchés. Elles sont interdites et comptabilisées dans le calcul de la Mesure globale de soutien (MGS). Elles consistent généralement en des mesures de soutien des prix et elles ont un effet direct sur le commerce.

Subventions de la catégorie bleue :

Ce sont principalement des programmes de limitation de superficies cultivées mis en place notamment par l'Union européenne et les États-Unis. Ces subventions sont permises par les gouvernements et constituent donc une exemption au calcul de Mesure globale de soutien (MGS).

Subventions de la catégorie verte :

Toutes les subventions dont les effets de distorsion sur le fonctionnement des marchés sont nuls ou minimes. Elles sont permises par les gouvernements et constituent donc une exemption au calcul de la Mesure globale de soutien (MGS).

Tarif :

Voir Droit de douane (tarif).

Tarification :

Conversion des obstacles non tarifaires en droits de douane.

Traité de Maastricht :

Traité ratifié par tous les États membres de l'Union européenne en 1993 et présentant d'importantes modifications par rapport au Traité de Rome. Il est à noter que, dans ce traité, le terme Communauté économique européenne (CEE) a été remplacé par celui d'Union européenne (UE).

Traité de Rome :

Traité qui a créé la Communauté économique européenne (CEE) en 1957.

Traitement accordé en vertu de la nation la plus favorisée (TNF) :

Lorsqu'un pays membre de l'OMC accorde une concession portant sur les droits de douane à un autre pays, il doit automatiquement faire cette concession à tous les autres pays membres.

Traitement national :

Concept supposant qu'un pays accorde aux biens importés un traitement non moins favorable que celui consenti à ses produits nationaux en ce qui touche les impôts, les lois, les règlements et les prescriptions d'ordre interne. Les membres de l'OMC sont tenus de s'accorder réciproquement le " traitement national " en ce qui touche les mesures internes pouvant influencer sur le commerce selon l'article III de l'Accord général.

Union douanière :

Union constituée d'un groupe de pays qui ont éliminé entre eux les obstacles à leur commerce et imposé un tarif commun pour les biens importés de tous les autres pays.

Uruguay Round :

Voir Cycle de l'Uruguay.

Zone de libre-échange :

Union de deux ou plusieurs pays qui acceptent d'éliminer entre eux toutes les barrières tarifaires qui font obstacle à l'essentiel de leurs échanges. Chacun maintient en place son propre tarif douanier et ses mesures douanières envers les pays situés hors de la zone.

SIGLES

ALENA :

Accord de libre-échange nord-américain (États-Unis, Canada, Mexique)

APEC :

Sigle anglais de l'accord sur la Coopération économique Asie-Pacifique

AR :

Accords régionaux

ECE :

Entreprises commerciales d'État

ECU :

Unité monétaire européenne

ESP :

Équivalents subventions à la production

FAO :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FMI :

Fonds monétaire international

GATT :

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement on Tariffs and Trade)

MERCOSUR :

Marché commun du sud qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay

MGS :

Mesure globale de soutien

MNT :

Mesures non tarifaires

MRD :

Mécanisme de règlement des différends

MSP :

Mesures sanitaires et phytosanitaires

NCM :

Négociations commerciales multilatérales

NPF :

Nation la plus favorisée

OCDE :

Organisation de coopération et de développement économiques

OMC/WTO :

Organisation mondiale du commerce/World Trade Organisation

PAC :

Politique agricole commune de l'UE

PIB :

Produit intérieur brut

TCCE :

Tribunal canadien du commerce extérieur

UE :

Union européenne

| [Index du document préparatoire](#) | | Page d'accueil de la conférence |



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98